

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Fournier

<https://www.cadre21.org/membres/084e720c40fb8f1a9cef6375>

Date d'obtention : 2021-11-25 19:03:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode d'intervention qui permet d'agir rapidement et efficacement dans une situation de sextage. Le protocole est clair et permet une bonne collaboration entre l'équipe école et le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'aurai pas l'impression de me mettre les pieds dans les plats. Je serai donc plus en confiance et efficace.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

S'assurer de faire les bonnes étapes au bon moment. Par exemple, confisquer le cellulaire et communiquer avec le service de police lorsque la situation est sérieuse.